



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 135 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT**

**Tarification 2022 du service Adolescence**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

**Rivedoux Plage :** M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance : Patrick SALEZ.**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021135-DE  
Reçu le 20/12/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 135 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT

#### Tarifification 2022 du service Adolescence

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants L. 5211-4-1, L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment l'article 5.3, alinéa 2 relatif aux actions en faveur de la petite-enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment l'article 5.3, alinéas 3 relatif à l'élaboration et mise en œuvre de la CTG en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, les études, création, entretien et gestion des structures adolescents accueillant les jeunes de 11 à 25 ans, l'animation et/ou coordination des actions menées à destination des 11 à 25 ans dans le cadre de la CTG et la construction et coordination d'un réseau d'information et de communication en direction des jeunes et des familles,

Vu l'avis de la Commission services à la population en date du 2 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré a procédé à une redéfinition de l'intérêt communautaire applicable à la compétence adolescence en vue de la gestion directe des structures « adolescents » au niveau intercommunal ;

Considérant que la gestion actuelle des structures « adolescents » prévoit une cotisation permettant la fréquentation des structures ;

Considérant la nécessité de fixer les montants de la participation en vue de la gestion directe des structures adolescents au niveau intercommunal comme suit :

Quotient Familial	½ journée	1 journée	6 mois	1 an
0 à 400	5 €	8 €	20 €	30 €
401 à 800	6 €	10 €	25 €	35 €
801 à 1200	7 € €	12 €	30 €	45 €
1201 à 1600	8 €	15 €	35 €	60 €
1601 à 2000	10 €	18 €	45 €	75 €
2001 à 3000	12 €	20 €	60 €	100 €
3000 à 4000	15 €	25 €	80 €	130 €
4001 et plus	18 €	30 €	100 €	160 €

AR PREFECTURE  
4001 et plus

017-241700459-20211216-02021135-DE  
Reçu le 20/12/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 16 décembre 2021**

**DÉLIBÉRATION**

**N° 135 - 16.12.2021**

**En exercice ....28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
16. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
Tarification 2022 du service Adolescence**

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour la participation aux sorties exceptionnelles, et à des projets ponctuels comme suit :

	Tarif unique
Sortie exceptionnelle	4 €
Projet ponctuel	2 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver la tarification proposée ci-dessus pour la participation 2022 aux structures « adolescents »,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Affichée le : **21.12.2021**

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20211216-D2021135-DE  
Reçu le 20/12/2021**